

Rapport commission permanente AAEE

Préambule

En novembre 2009, les vaudois adoptent l'article 63a de la constitution vaudoise qui demande aux communes d'organiser un accueil parascolaire. Les communes peuvent répondre seules à l'organisation de cet accueil ou adhérer à un réseau d'accueil de jour des enfants. Dans le cas d'adhésion à un réseau, elles bénéficient de subventions de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE). Les normes d'accueil sont fixées par l'Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire primaire (EIAP) constitué de délégués des communes. Par délégation de l'EIAP, l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) assure l'autorisation et la surveillance des structures d'accueil parascolaire. Chaque réseau fixe sa propre politique tarifaire (échelle, clauses fraternelles, etc.) en fonction du revenu des parents.

Il existe 29 réseaux couvrant les 308 communes. Le réseau d'Epalinges est constitué actuellement de deux membres, La Commune d'Epalinges et l'Association d'Accueil de l'Enfance d'Epalinges (AAEE). La gestion des structures est déléguée à l'AAEE. Les subventions de la commune sont fixées par une convention de subventionnement établie entre la municipalité et l'AAEE.

L'AAEE est une association dont tous les parents d'enfants accueillis sont automatiquement membres. Ils sont réunis en assemblée générale chaque année. Le comité de l'association est composé de 5 membres, dont trois sont élus par l'assemblée générale. A ce jour, il s'agit de M. Cédric Delamadeleine, président, M. Nicolas Geiser trésorier, Mme Pauline Corti secrétaire. A ces trois membres s'ajoutent un Municipal (M. Pierre Jolliet) et une conseillère communale (Mme. Christelle Despont). Le rôle du Municipal est d'assurer la planification du développement des structures afin de répondre aux besoins de la population, de veiller à une bonne coordination entre la commune et l'AAEE pour l'entretien des locaux, de s'assurer l'application de la convention de subventionnement, de contribuer au maintien d'une collaboration rationnelle de confiance entre l'AAEE et la direction de l'établissement scolaire et de s'assurer de la bonne utilisation des budgets. Le rôle de la conseillère communale est de s'assurer que les intérêts de la commune sont garantis et que les subventions sont utilisées à bon escient. Elle doit également communiquer au conseil communal une synthèse des décisions et enjeux importants, afin que nous puissions prendre les décisions relatives à l'accueil pré et para-scolaire en toute connaissance de cause.

Présentation du réseau

L'AAEE gère 5 structures : la Pépinière (40 places) et le Jars'din (99 places) pour les enfants de 4 mois à l'entrée à l'école, la Courte-Echelle (180 places) et la Trottinette (63 places) pour les enfants de l'entrée à l'école à la fin de la 6P et la Marelle (84 places) de l'entrée à l'école à la fin de la 4P. A cela s'ajoute un Accueil Familial de Jour (AMF) constitué de 15 accueillantes. L'AAEE compte à ce jour 125 collaborateurs pour un équivalent EPTs de 90.7. Le budget 2019 est de CHF 8'395'000.-, dont CHF 2'176'000.- des subventions de la commune en monétaire et en mise à disposition de locaux, CHF 1'600'000.- des subventions de la FAJE, CHF 4'583'000.- des écolages payés par les parents et CHF 36'000.- d'autres subsides. Le réseau permet l'accueil de 649 enfants, représentant 455 familles.

Fonctionnement du comité

Le comité se réunit une fois par mois avec la Directrice Générale Pédagogique (Mme. Sandrine Ramò) et le Directeur Général Administratif (M. Nicolas Geiser). Les séances se déroulent de la manière suivante :

- Acceptation du PV précédant
- Revue de toutes les structures
- Points de la direction générale administrative
- Points de la direction générale pédagogique
- Divers et propositions individuelles

A cela s'ajoutent les assemblées générales et la participation à des soirées de parents dans les structures.

Activités 2018 - 2019

- Les normes d'exploitations (nombre de places autorisées par structures) sont fixées par l'OAJE pour 5 ans et un contrôle de surveillance est effectué chaque année. En raison des fluctuations d'effectifs dans les classes et du nombre de classes par bâtiments scolaires, mais également en raison de l'absence de structures d'accueil près de certains bâtiments scolaires, il est nécessaire de déplacer les enfants en bus. Les trajets entre bâtiments scolaires et structures d'accueil sont onéreux tant en transports qu'en personnel. Afin de diminuer ces coûts et de permettre une extension du réseau, l'AAEE a pour projet depuis 2018 de louer des locaux dans une construction à venir en dessous du Collège du village. Cette nouvelle structure aurait une capacité d'accueil d'environ 70 places et serait destinée aux enfants du village et du Chaugand. Toutes les oppositions au projet de construction ont été levées, cependant le projet est en suspens en raison du recours d'un des opposant.
- La tarification pour les parents est en lien avec le salaire de ces derniers, jusqu'à concurrence d'un salaire plafond au-delà duquel la tarification est maximale. Les entrées financières liées à l'écolage sont donc directement liées à la structure populationnelle. Durant ces dernières années, nous observons une augmentation nette des revenus réduits. La diminution des revenus d'écolage est donc un sujet de réflexion en cours.
- L'Etablissement Intercommunal d'Accueil Parascolaire primaire (EIAP) a été créé en juin 2017 dans le but d'établir les normes d'encadrement des enfants de 4 à 12 ans. Pierre Jolliet a été désigné par l'Union des Communes Vaudoises comme représentant du district de Lausanne. Fin 2018, l'EIAP a énoncé de nouvelles normes d'accueil qui établissent le minimum requis. Dans le cas de la commune d'Epalinges, il est de l'autorité de la direction pédagogique du réseau, en concertation avec le municipal en charge du dicastère concerné, de suivre ces normes minimales ou d'engager des ressources supplémentaires en fonction de la configuration particulière du réseau. La mise en place de ces nouvelles normes est un point important de l'année en cours pour l'AAEE.
- Une nouvelle convention de subventionnement a été signée avec la municipalité en avril 2019.
- La FAJE demande un plan du développement des places d'accueil d'ici à 2025. Ce plan a été transmis par la municipalité. Il permet à la FAJE de planifier les aides au démarrage et subventions à octroyer.
- La CCT est entrée en vigueur le 1er janvier 2019. Cette nouvelle convention a nécessité un ajustement des salaires planifié sur trois ans, dès janvier 2018, afin d'anticiper les effets. Afin de suivre l'évolution salariale, le comité a proposé une nouvelle grille de tarification aux parents qui a été acceptée à l'AG 2017. Les horaires de travail ont également dû être ajustés aux nouvelles règles en vigueur. Cet ajustement des horaires a été anticipé dès août 2018.
- L'AAEE utilisait jusqu'en 2018 le logiciel salaire et facturation Crésus. Ce dernier n'effectuant pas les adaptations requises pour les nouvelles normes BVRs, un processus d'appel d'offres a été lancé dès fin 2017. Afin de rationaliser les outils informatiques mais également pour faciliter la tâche des 1.6 EPTs dévolus à la gestion financière de l'AAEE, il a été décidé de faire l'acquisition du logiciel SAI-ERP qui prend en charge la facturation, mais également la planification, la gestion du temps, les salaires et la comptabilité générale.

Enjeux pour l'AAEE et la commune sur les 5 prochaines années

- Suivre l'évolution démographique de la commune
- Créer un accueil des 7-8P tel que défini dans les nouvelles normes de la LAJE. Actuellement la commune propose une cantine avec un soutien du CAP pour l'encadrement des enfants.
- Le partage des espaces entre l'école et les structure d'accueil : problème des préaux qui sont occupées par les écoliers non accueillis se joignant aux enfants accueillis, utilisation des locaux scolaires pour répondre à l'augmentation des demandes d'accueil
- La tarification sur la base des déclarations d'impôts et non plus sur un revenu déclaré par les parents
- Repenser la structure de l'accueil des plus grands, puisque la demande est clairement focalisée sur le temps de midi
- Répondre à la perspective d'une mise en place de la vraie « journée continue » provoquant un afflux considérable de nouvelles demandes de prise en charge puisque le temps de pause serait trop court pour permettre aux enfants de rentrer
- Les transports d'enfants entre les structures, favoriser une bonne coordination école - AAEE

- La mise en place des nouvelles normes de l'EIAP avec une évaluation des conséquences et les ajustements en découlant
- Les travaux du complexe scolaires de Bois-Murat
- Le développement d'indicateurs pour le suivi de l'évolution de notre réseau

Christelle Despont
CD